

CADRE DE RESULTATS

Domaines	Objectifs	Evaluation annuelle
Suivi stratégique	Un comité du suivi stratégique (CSS) efficace est en place, sa composition et ses plans sont en phase avec les priorités du Fonds mondial en matière de subventions et avec les processus pertinents des pays (p. ex. examens du programme national et planification à l'échelle du pays).	Votre instance de coordination dispose-t-elle d'un plan de suivi stratégique? (CA 3A)
		Le CSS possède-t-il des compétences dans les domaines suivants : gestion financière, expertise spécifique à la maladie, gestion des achats et de l'approvisionnement, gestion de programme? (CA 3B)
		Le CSS compte-t-il des représentants des populations clés et vulnérables et des personnes vivant avec les maladies? (CA 3B)
	Le comité du suivi stratégique (CSS) utilise efficacement l'information et l'analyse stratégiques pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes tout au long du cycle de vie des subventions du Fonds mondial.	Le CSS recueille-t-il régulièrement de l'information stratégique (consultations et/ou de visites), y compris auprès des non bénéficiaires, aux fins de prise de décisions fondées sur des données probantes? P.ex. observatoires de suivi communautaire, mécanismes de plaintes en matière de droits de l'homme. (CA 3C)
	L'instance de coordination collabore efficacement avec les bénéficiaires principaux pour relever et atténuer/résoudre les risques, les goulets d'étranglement et les difficultés liés à la mise en œuvre des subventions (elle emploie une approche de gestion des risques).	Le CSS rencontre-t-il régulièrement les bénéficiaires principaux (RP) pour recueillir de l'information stratégique et pour discuter de l'avancement de la mise en œuvre, des difficultés, des risques ou de la nécessité d'apporter des révisions au programme? (CA 3D)
		L'instance de coordination (assemblée générale - AG) prend-elle des décisions sur les problèmes ou les difficultés qui sont relevés? (CA 3E)
		L'instance de coordination effectue-t-elle des échanges et un suivi réguliers des résultats du suivi stratégique avec le Fonds mondial et les parties prenantes dans le pays? (CA 3F)
	L'instance de coordination appuie la réalisation des engagements de cofinancement.	L'instance de coordination discute-t-elle du cofinancement lors de ses réunions et avec les principaux intervenants? ☐
Participation	Les processus de nomination et d'élection des circonscriptions de l'instance de coordination respectent les principes de bonne gouvernance (transparence, éthique et documentation) et garantissent un engagement de qualité.	Les groupes de personnes les plus affectées par la maladie et les plus vulnérables sont-ils représentés au sein de l'instance de coordination? (CA 4G) (CA 4H)
		Les ministères responsables de la lutte contre les maladies sont-ils représentés au sein de l'instance de coordination, en prenant en compte le contexte épidémiologique du pays?
		La représentation des genres est-elle équilibrée dans l'effectif de l'instance de coordination? (CA 4I)
		L'élection des membres de l'instance de coordination représentant les circonscriptions de la société civile est-elle bien documentée? (CA 5J)
		L'instance de coordination élit-elle des représentants de différents secteurs à la présidence et à la vice-présidence, et applique-t-elle des pratiques exemplaires de gouvernance (changement périodique et rotation aux postes de direction)? (CA 5M)
	Les circonscriptions de l'instance de coordination participent et contribuent activement aux processus du Fonds mondial.	Le secteur non étatique (secteur privé / société civile / institutions universitaires) représente-t-il au moins 40 % des sièges de l'instance de coordination? (CA 5K)
		Y a-t-il des membres non étatiques actifs dans tous les comités clés (suivi stratégique, direction, éthique)?
	Les membres de l'instance de coordination (en particulier les membres représentant la société civile) organisent des activités visant à solliciter et à adresser des commentaires à leurs circonscriptions qui contribuent à une prise de décisions éclairées.	Les membres de l'instance de coordination demandent-ils et adressent-ils activement des commentaires à leurs circonscriptions (en particulier les membres représentant la société civile, sur les obstacles à l'accès à des services de qualité)? (CA 5L)
	Les représentants de l'Instance de coordination (en particulier de la société civile) participent aux processus du pays en lien avec la riposte nationale (p. ex. plan stratégique national, examen des programmes et établissement des priorités, planification opérationnelle des partenaires du développement).	L'instance de coordination contribue-t-elle à l'élaboration du plan stratégique national, notamment au chapitre du renforcement des systèmes communautaires?

Positionnement	L'instance de coordination définit proactivement une vision de « positionnement stratégique » pour assurer l'alignement avec les structures nationales et les organes de coordination ou l'intégration dans ces structures et organes, ainsi que l'établissement de liens formels avec les plateformes des partenaires donateurs.	L'instance de coordination est-elle familière avec le système de gouvernance sanitaire dans lequel elle évolue? ☐
		L'instance de coordination dispose-t-elle d'un plan de positionnement? ☐
	L'instance de coordination garantit l'adhésion et l'appropriation de la vision par toutes les parties prenantes concernées (en particulier le gouvernement national).	Comment décririez-vous les relations entre l'instance de coordination et les autres plateformes de gouvernance sanitaire?
	L'instance de coordination aligne ses fonctions et ses structures sur la riposte nationale dans le but d'harmoniser les systèmes, les processus et la prise de décisions, afin d'obtenir des gains d'impact et d'efficacité.	Quel est le degré d'intégration de l'instance de coordination dans la structure de gouvernance sanitaire du pays ou de la région?
	Les membres de la société civile et les communautés sont proactivement mobilisés et représentés dans des organes et des processus de coordination, de gouvernance et de prise de décisions qui vont au-delà de l'instance de coordination.	La participation de la société civile est-elle institutionnalisée?
Opérations	L'instance de coordination veille à ce que des processus de prise de décisions éthiques soient adoptés et intégrés dans l'ensemble de ses activités.	L'instance de coordination dispose-t-elle de mecanismes aux fins de prise de décisions éthiques? (CA 6N, 6Q, 6R)
		L'instance de coordination suit-elle des procédures de prévention ou d'atténuation des conflits d'intérêts qui lui permettraient p. ex. de mener un processus de sélection des récipiendaires principaux (RP) exempt de conflit d'intérêts? (CA 6O, 6P)
		L'instance de coordination est-elle habilitée à aborder les questions d'éthique ou de conflit d'intérêts? (CA 6S)
	Le secrétariat de l'instance de coordination nationale fournit un soutien administratif et stratégique efficace à l'ICN et à ses structures.	Le secrétariat fournit-il aux membres de l'instance de coordination l'information dont ils ont besoin pour les aider à bien exercer leurs fonctions?
		La direction gère-t-elle efficacement les résultats du secrétariat de l'instance de coordination?
		Le secrétariat gère-t-il efficacement les ressources de l'instance de coordination? ☐
	L'instance de coordination dispose de structures appropriées et pertinentes qui fonctionnent de manière optimale et efficace.	Les membres de l'instance de coordination sont-ils préparés à assumer leur rôle? ☐
		L'instance de coordinatrion revoit-elle régulièrement sa structure et les documents de gouvernance associés pour en assurer la pertinence? Des sièges ouverts à attribuer, à chaque cycle, à un groupe ciblé émergent ou à un partenaire technique sont encouragés.
	Les activités de l'instance de coordination sont gérées efficacement.	L'instance de coordination exerce-t-elle adéquatement ses fonctions? ☐